



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

**60<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 3 mars 2020, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Muhammad-Bande ..... (Nigéria)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Annnonce de mesures de précaution contre l'épidémie de coronavirus

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je rappelle que l'Organisation mondiale de la Santé a, comme le savent les membres de l'Assemblée générale, qualifié la flambée actuelle de maladie à coronavirus 2019 d'urgence de santé publique de portée internationale. Bien que cette décision mette l'accent sur les mesures mondiales visant à maîtriser l'épidémie, chacun peut apporter sa contribution en suivant l'adage qui veut que l'on réfléchisse à l'échelle mondiale, mais que l'on agisse à l'échelon local. J'invite instamment tous les participants à suivre les conseils diffusés par le Secrétariat, notamment ne pas participer aux réunions si l'on ne se sent pas bien ou si l'on a de la fièvre, une toux ou des symptômes respiratoires; contacter par téléphone la Division des services médicaux du Siège si quelqu'un ne se sent pas bien ou a séjourné au cours des 14 derniers jours dans un lieu à risque où se propage le coronavirus; et prendre les habituelles mesures de prévention, tels le respect des règles d'hygiène conseillées en cas de toux et le lavage régulier des mains. Ces mesures sont pour notre sécurité et pour notre bien-être à tous.

## Point 30 de l'ordre du jour

### Les diamants, facteur de conflits

**Note verbale datée du 2 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/74/637)**

### Projet de résolution (A/74/L.39)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.39.

**M. Swain** (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Inde, qui a assuré la présidence du Processus de Kimberley en 2019, j'ai le grand plaisir de présenter le projet de résolution A/74/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ». Dans le projet de résolution, l'on se félicite des progrès accomplis par le Système de certification du Processus de Kimberley s'agissant de rompre le lien entre le négoce illicite de diamants et les conflits armés.

L'Inde est l'un des membres fondateurs du Système de certification du Processus de Kimberley et, depuis sa création, elle a joué un rôle actif dans les progrès réalisés et la promotion de cette structure tripartite unique en son genre reconnue par l'ONU. Le Processus de Kimberley reste un instrument important et unique en son genre pour prévenir les conflits. C'est la deuxième fois que l'Inde assure la présidence du Processus de Kimberley depuis sa création, en 2003. Cela témoigne de notre attachement continu au Processus.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-05657(F)



Document adapté

Merci de recycler



L'année 2019 a été une année particulière, car nous avons célébré le cent cinquantième anniversaire de la naissance du mahatma Gandhi, l'icône mondiale de la non-violence. Le mahatma Gandhi croyait fermement que les diverses communautés avaient le potentiel d'œuvrer ensemble dans un esprit positif pour favoriser la coopération et trouver des solutions aux défis communs. Le projet de résolution rappelle l'esprit de coopération et d'unité dans la diversité qui a guidé l'Inde pendant sa présidence du Processus de Kimberley en 2019.

Le projet de résolution A/74/L.39 salue l'attachement de l'Inde au Système de certification du Processus de Kimberley. Pendant sa présidence, l'Inde a travaillé en étroite collaboration avec la vice-présidence russe du Processus de Kimberley, les présidents des groupes de travail du Processus et tous les participants et observateurs du Processus afin de le renforcer en termes de supervision de l'administration et de la mise en œuvre et de le rendre plus efficace.

Ce projet de résolution est un important pas en avant pour le Processus de Kimberley. Il contribue au programme plus large du Processus de Kimberley pour la coopération régionale. En 2019, l'Inde a poursuivi ses efforts et perpétué la tradition du Processus de Kimberley consistant à appuyer la coopération régionale en Afrique centrale. L'un des principaux objectifs du soutien à la coopération régionale était de recenser les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour renforcer la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley en Afrique centrale, en se concentrant essentiellement sur cinq pays, à savoir l'Angola, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République centrafricaine et le Cameroun.

Le projet de résolution rappelle l'engagement de l'Inde pendant sa présidence du Processus de Kimberley en 2019. L'Inde a veillé à ce que le Processus de Kimberley reste à même de résoudre les nouveaux problèmes rencontrés par les parties prenantes. En juillet 2019, l'Inde a présenté un amendement visant à créer un code distinct à huit chiffres pour les diamants fabriqués en laboratoire, devenant ainsi l'un des premiers pays à adopter des codes distincts du Système harmonisé pour les diamants synthétiques bruts et polis.

Le projet de résolution salue le travail accompli par l'Inde pendant sa présidence du Processus de Kimberley en 2019. Sous la présidence de l'Inde, le Processus de Kimberley a fait des progrès remarquables dans plusieurs

domaines, notamment l'établissement d'un cadre de référence pour la création d'un secrétariat permanent, l'adoption du projet de décision administratif sur un mécanisme d'examen par les pairs, l'élaboration d'un ensemble de directives pour la collecte des statistiques du Processus de Kimberley et la communication de données sur la production minière. Des progrès considérables ont également été réalisés sur la proposition relative à la nomination de nouveaux observateurs indépendants, la consolidation du document de base et la mise en place d'un fonds multidonateurs.

Si nous sommes fiers de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, nous sommes également conscients que des défis nous attendent. L'ensemble des membres du Processus de Kimberley, tant les participants que les observateurs, ont travaillé d'arrache-pied pour faire avancer le Processus. Le succès continu du Processus reste un objectif et un engagement important pour nous. L'Inde continuera à participer activement aux travaux menés dans plusieurs domaines et à poursuivre les objectifs collectifs du Processus de Kimberley. L'Inde participe au Processus et, en tant que Président du Comité chargé de la participation et de la présidence en 2020, elle attend avec intérêt de travailler avec tous les participants et observateurs pour faire en sorte que le Processus reste inclusif et à même de résoudre les nouveaux problèmes qui se posent.

Enfin, je tiens à réitérer notre attachement au Processus de Kimberley. Nous comptons travailler en étroite collaboration avec la Fédération de Russie, qui préside le Processus de Kimberley en 2020, et avec le Botswana qui en assume la vice-présidence. Le projet de résolution rappelle que sous la présidence indienne, le Processus de Kimberley a permis de réaliser des progrès sur de multiples fronts, comme cela a été souligné précédemment, et a contribué à le renforcer plus encore en vue d'accroître son efficacité. Je recommande aux membres de l'Assemblée générale d'adopter par consensus le projet de résolution A/74/L.39, qui met en lumière les progrès accomplis sous la présidence indienne.

**M. Moiseev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous allons adopter un projet de résolution intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits » (A/74/L.39). Le Processus de Kimberley ne comptait que 37 participants lorsqu'il a été lancé en 2002. Depuis lors, ce processus a eu pour

principal objectif d'éliminer les diamants de la guerre, qui sont utilisés dans le commerce des armes et pour soutenir des organisations antigouvernementales, des circuits commerciaux internationaux.

Les opérations d'import-export que nous surveillons dans le cadre du Processus de Kimberley représentent aujourd'hui 99 % du volume du commerce mondial des diamants. Le Processus de Kimberley n'est donc pas seulement une instance permettant de garantir le respect des normes, mais aussi une plateforme qui permet d'orienter et de faciliter le développement du marché des diamants bruts. Le commerce de diamants est le commerce de minerais bruts le plus contrôlé au monde. Le Système de certification définit des exigences minimales pour le contrôle de l'origine des diamants par les pays et établit des règles pour le commerce des diamants bruts.

Le Processus de Kimberley a grandement contribué au rétablissement de la paix, notamment au rétablissement de la paix et à la promotion du commerce licite des diamants en Angola, en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. En outre, grâce à sa structure tripartite, comprenant l'État, l'industrie d'extraction des diamants et la société civile en tant qu'observateurs, la communauté internationale tout entière s'intéresse à ses travaux. Grâce au Processus de Kimberley, nous avons fondamentalement changé l'approche adoptée dans le commerce des diamants bruts.

Le Processus de Kimberley compte aujourd'hui 55 participants, originaires de 82 pays différents, et chaque année de nouveaux pays manifestent leur intérêt et leur volonté d'y adhérer. Toutefois, nous constatons un changement global des idées et des grands principes de vie dans la société en général, et tout particulièrement une évolution chez les principaux consommateurs de diamants, notamment la nouvelle génération de consommateurs, qui est devenue la principale force motrice sur le marché. Les consommateurs ont de nouvelles exigences : une transparence maximale, y compris en ce qui concerne l'origine des produits, des chaînes de livraison responsables et une conduite des affaires fondée sur des principes, notamment le respect des droits de l'homme, des droits des travailleurs, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la réduction au minimum de l'impact sur l'environnement et la protection de celui-ci, et le développement socioéconomique des régions d'origine. Par conséquent, comme il réaffirme le rôle dominant de l'ONU, le Processus de Kimberley doit renforcer son mandat de

surveillance du commerce des diamants bruts, ce qui ne signifie toutefois pas que nous chercherons à établir des obligations supplémentaires pour tous les participants. Nous souhaitons seulement obtenir l'appui des membres du Processus de Kimberley pour fixer de nouveaux objectifs au Processus pour l'avenir proche.

De 2017 à 2019, nous avons entrepris l'examen triennal du document de base du Système de certification du Processus de Kimberley. Malheureusement, nous n'avons toujours pas été en mesure de l'achever. Grâce à l'adoption du projet de résolution A/74/L.39, nous aurons donc l'occasion de rallier l'appui important de toute l'Organisation afin de continuer notre action concernant ce processus et de poursuivre nos discussions.

Les propositions de la Russie reposent sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire, seul instrument international permettant de déterminer le degré de conformité aux normes relatives au travail et aux normes environnementales et humanitaires. Nous avons participé activement aux négociations sur le projet de résolution, ce qui nous permettra de poursuivre le travail sur les grands axes du Processus de Kimberley. Parmi les propositions qui ont suscité une réponse de la part de nos partenaires et ont été incorporées dans le projet de résolution, figurent la poursuite des travaux sur les modalités d'adhésion de nouveaux pays au Processus de Kimberley, l'appui à la réintégration de la République centrafricaine dans le Processus de Kimberley et le soutien aux initiatives de l'industrie pour une conduite responsable des affaires.

En tant que Présidente du Processus de Kimberley en 2020, la Fédération de Russie s'attachera en priorité à poursuivre le travail de définition du terme « diamants de la guerre » afin d'être à même de faire face aux défis du jour, à élaborer et à adopter un cadre de principes régissant un approvisionnement responsable en diamants naturels bruts qui réponde aux réalités d'un marché du diamant en mutation, à établir une feuille de route pour la réintégration de la République centrafricaine dans le Processus de Kimberley, à associer de nouveaux pays au processus de Kimberley, à mettre en place un secrétariat permanent, à numériser les certificats du Processus de Kimberley et à opérer une distinction entre le marché des diamants naturels et celui des diamants synthétiques.

Au titre du projet de décision administrative relatif aux directives, nous avons étudié les initiatives de l'industrie et, nous fondant sur des documents internes de cette dernière, proposons d'appuyer sept principes de conduite responsable des entreprises : le droit du travail,

les droits de l'homme, la protection de l'environnement, le développement communautaire, la distinction entre diamants naturels et diamants synthétiques, la lutte contre la corruption et l'interdiction de la légalisation des recettes tirées de la vente illicite de diamants. Le projet de décision administrative a pour essence l'appui déclaré des États aux normes de conduite des affaires universellement reconnues dans notre secteur.

Nous appuyons l'adoption du projet de résolution A/74/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », dans sa version actuelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Gonzato** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Il nous est agréable de nous joindre aujourd'hui au consensus sur le projet de résolution A/74/L.39. L'Union européenne et ses États membres tiennent à remercier l'Inde de sa conduite remarquable des négociations sur le projet de résolution, ainsi que de la transparence et de l'inclusivité avec lesquelles elle a mené les consultations.

L'Union européenne et ses États membres, qui agissent en tant que participant unique au Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley, remercient l'Inde de sa présidence et salue les résultats obtenus dans le traitement de plusieurs questions plus générales concernant le négoce des diamants. L'Union européenne salue également la Fédération de Russie en sa qualité de Présidente actuelle, et le Botswana en tant que Vice-Président en 2020 et Président en 2021.

L'Union européenne est fière de ce que le Processus de Kimberley a accompli depuis l'entrée en vigueur du Système de certification en 2003. Cette initiative conjointe des gouvernements, de la société civile et de l'industrie a renforcé le message selon lequel les diamants appartiennent aux communautés qui les exploitent, et non aux milices. Pour plusieurs pays et communautés, le Processus de Kimberley a fait la différence entre la guerre et la paix.

L'une des caractéristiques singulières et déterminantes du Processus de Kimberley est sa structure tripartite. L'industrie et la société civile en sont toutes

deux des éléments essentiels et ont grandement contribué à sa création et à son fonctionnement.

L'Union européenne est l'avant-garde de ce partenariat mondial unique en son genre, qui trouve ses fondements à l'ONU, depuis ses débuts. Elle a travaillé et continuera à travailler pour faire progresser les objectifs du Processus de Kimberley, afin de garantir que tous les participants satisfont aux exigences minimales.

Conformément à la rotation des présidences des organes de travail du Processus de Kimberley, l'Union européenne félicite l'Afrique du Sud de la compétence avec laquelle elle a dirigé le Groupe de travail chargé du suivi du Processus de Kimberley, ainsi que le Botswana, qui vient d'être choisi comme Président et qu'elle remercie de son leadership et de sa vision. En tant que Vice-Présidente nouvellement nommée de ce groupe de travail, l'Union européenne se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec le Botswana pour donner une impulsion à ces travaux afin de renforcer plus encore l'efficacité du Système de certification du Processus de Kimberley.

L'Union européenne félicite l'Angola et le Canada de leur rôle de chef de file en tant que Président et Vice-Président du Comité spécial d'examen et de réforme, qui a achevé ses travaux en 2019. L'Union européenne salue les progrès accomplis en vue de la mise en place d'un secrétariat permanent. Dans ce contexte, nous saluons l'intérêt manifesté par l'Autriche, État membre de l'Union européenne, pour accueillir le secrétariat à Vienne. L'Union européenne se félicite également du renforcement du mécanisme d'évaluation par les pairs et encourage les participants à continuer de s'engager en de visites d'évaluation à intervalles réguliers.

L'Union européenne tient à remercier les participants et les observateurs du Processus pour leur participation active aux discussions sur le renforcement de la portée du Processus de Kimberley, qu'elle a eu l'honneur de diriger. Ces discussions ont montré l'importance que les participants et les observateurs attachent à la prise en compte de la nature changeante des conflits et des acteurs impliqués, ainsi qu'à l'établissement d'un lien entre le Processus de Kimberley et les objectifs de développement durable. Nous regrettons qu'un consensus sur une définition actualisée des diamants de la guerre, bien que réalisable, n'ait pu être atteint lors de la plénière du Processus de Kimberley de 2019. L'Union européenne soutient fermement les appels lancés au Processus de Kimberley pour qu'il évolue et s'adapte, afin de relever les défis

qui se présenteront à l'avenir dans la chaîne mondiale d'approvisionnement en diamants et de garantir que les diamants ne sont pas entachés par la violence. Nous sommes pleinement convaincus de la nécessité d'assurer la transparence et la reddition des comptes dans la chaîne d'approvisionnement des diamants bruts afin de garantir une approche responsable et diligente de l'origine de ces diamants.

L'Union européenne continue de placer les communautés minières artisanales au cœur de son action, conformément à la Déclaration de Bruxelles sur les contrôles internes des participants au commerce et à la fabrication de diamants bruts, à la Déclaration de Moscou sur l'amélioration des contrôles internes de la production de diamants alluviaux, à la Déclaration de Washington sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle dans l'application du Processus de Kimberley et aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, afin de promouvoir le développement économique et social et la prospérité. C'est pourquoi l'Union européenne continue d'encourager et d'appuyer la coopération pour la mise en œuvre du Processus à l'échelon régional afin de relever les défis communs, en faisant fond sur l'expérience de l'Union du fleuve Mano.

Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement centrafricain reste déterminé à travailler en collaboration avec l'équipe de surveillance du Processus de Kimberley afin d'assurer la traçabilité des cargaisons de diamants bruts et de promouvoir le commerce légitime à partir des zones dites conformes. En tant que membre de l'équipe de suivi de la République centrafricaine, l'Union européenne est fermement résolue à faire en sorte que le cadre opérationnel en place soit dûment mis en œuvre, car il s'agit d'un élément essentiel pour l'intégrité du Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley est un exemple des changements positifs que la communauté internationale peut susciter lorsqu'elle œuvre à l'unisson à la réalisation d'un objectif commun. Il se distingue comme un exemple pratique de multilatéralisme fondé sur des règles qui a une incidence réelle sur la vie des personnes et des communautés de par le monde.

L'Union européenne reste déterminée à faire en sorte que le Processus de Kimberley continue de jouer son rôle d'outil singulier de prévention des conflits, de catalyseur de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et d'instrument de consolidation et de pérennisation de la paix. Nous

nous réjouissons de travailler en étroite collaboration et de façon constructive à cet égard avec la Fédération de Russie en sa qualité de Présidente, le Botswana en sa qualité de Vice-Président et tous les participants et observateurs au cours de l'année à venir.

**M. Bastaki** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je saisis cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance plénière sur le point 30 de l'ordre du jour, « Les diamants, facteur de conflits ».

Je voudrais tout d'abord remercier l'Inde, Présidente sortante du Processus de Kimberley, de sa remarquable direction et de son travail acharné pour faciliter et coordonner les négociations sur le projet de résolution A/74/L.39, que nous adopterons aujourd'hui.

Le Processus de Kimberley est l'un des partenariats les plus fructueux entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, dont l'objectif est d'exclure les diamants de la guerre du négoce légitime des diamants. Il ne s'agit pas seulement de mettre fin au commerce des diamants du sang, mais aussi de rendre le négoce des diamants plus durable.

À cet égard, au cours de sa présidence en 2016, mon pays a, entre autres initiatives, lancé un débat sur la création d'un secrétariat permanent pour le Processus de Kimberley. Nous sommes heureux de constater l'engagement des membres du groupe à mettre en place un secrétariat permanent, doté de compétences et de ressources professionnelles, afin d'appuyer ses travaux et d'en améliorer l'efficacité, tout en aidant la présidence à atteindre les objectifs fixés. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur cette question.

En outre, le Dubai Diamond Exchange attend avec intérêt de recevoir la version finale du Système de garanties actualisé du Conseil mondial du diamant. Nous espérons recevoir la boîte à outils au cours des 12 prochains mois. Nous notons également avec une grande satisfaction que le projet de résolution continue de traiter de l'initiative visant la création d'un secrétariat permanent.

Enfin, au nom des Émirats arabes unis, je tiens à féliciter la Fédération de Russie, qui préside le Processus de Kimberley pour 2020, ainsi que le Botswana, qui en assure la vice-présidence.

**M. Masire** (Botswana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, notre délégation se joint à d'autres pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la

présente séance d'information annuelle sur le Processus de Kimberley et le projet de résolution A/74/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Nous exprimons notre sincère gratitude à la délégation indienne pour sa direction avisée du Processus de Kimberley tout au long de l'année 2019. Ma délégation est reconnaissante de l'hospitalité qu'elle nous a offerte, à nous et aux 84 membres du Processus de Kimberley, et du rôle de premier plan qu'elle a joué. Au cours du mandat de l'Inde, le Processus de Kimberley a tenu avec succès ses deux grandes sessions, l'une intersessions et l'autre plénière, ce qui a conduit à l'adoption du communiqué final du Processus de Kimberley de 2019 et culminé avec notre séance ici aujourd'hui. En adoptant le projet de résolution d'aujourd'hui, les 193 États Membres de l'ONU réaffirmeront une fois de plus leur appui au Processus de Kimberley. Nous nous félicitons du rapport que vient de présenter le représentant de l'Inde en sa qualité de Président du Processus pour 2019, ainsi que du projet de résolution lui-même.

Comme le soulignent le rapport et le projet de résolution, le Processus de Kimberley a réalisé, au cours des 17 dernières années, de grands progrès pour endiguer le flux de diamants de la guerre sur le marché primaire des diamants. Aujourd'hui, comme le rappelle le communiqué du Processus de Kimberley de 2019, 99,9 % des diamants bruts du monde proviennent de sources légitimes, contrairement à la situation dans laquelle nous nous trouvions avant l'établissement du Système de certification des diamants bruts. En adoptant le projet de résolution d'aujourd'hui, nous confirmerons à nouveau la détermination de l'ONU à continuer d'appuyer le mandat du Processus de Kimberley, conformément à la résolution 55/56 de 2003.

En tant que membre fondateur du Processus de Kimberley et coauteur des résolutions pertinentes depuis 17 ans, le Botswana continue d'accorder une très grande importance à l'exploitation, à la vente et au commerce éthiques des diamants bruts, afin de protéger à la fois l'intégrité et la réputation de ce joyau des plus recherchés. Les diamants ont joué un rôle important dans la transformation de la vie de notre peuple et de ses communautés : ils ont mis de la nourriture sur la table de tous les Botswana et permis d'envoyer leurs enfants à l'école, de fournir des soins de santé gratuits et de construire l'infrastructure du Botswana moderne.

En tant que membre de cet organe et premier producteur de diamants en termes de valeur, le Botswana fonde sa participation au Processus de Kimberley sur deux priorités : sauvegarder l'intégrité et la réputation de l'industrie diamantaire et permettre au monde de voir à travers nos yeux cette marchandise appelée diamant. Pour le Botswana, les diamants ont toujours été et seront toujours au service du développement. Le bien que nous avons pu faire grâce à une utilisation prudente de nos ressources naturelles, en l'occurrence les diamants, est incontestable.

Au cours des 54 dernières années, le produit de la vente de diamants a contribué à la mise en œuvre de nos plans et stratégies de développement national. Guidé par ses intérêts nationaux à long terme et par une vision stratégique globale axée sur l'utilisation de notre capital naturel, le Botswana s'est engagé à faire le bien avec les diamants et à utiliser l'industrie pour investir dans son peuple, comme le soulignent notre plan national de développement 11, la Vision 2036, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, auxquels adhère le Botswana. C'est pourquoi le Botswana estime que le maintien du Système de certification du Processus de Kimberley pour éliminer les diamants illicites et les diamants de la guerre du marché mondial du diamant est une nécessité impérieuse.

Compte tenu des contributions qu'il a apportées à l'humanité à ce jour, le Processus de Kimberley reste pertinent pour contribuer au développement durable et à la consolidation et la pérennisation de la paix. C'est dans ce sens que le Botswana est favorable à la poursuite des discussions, au sein du Comité spécial d'examen et de réforme, sur les questions relatives à la consolidation du document de base et au renforcement du dispositif d'évaluation par les pairs, à la création d'un secrétariat permanent, à la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à l'examen des moyens d'élargir la portée du Processus de Kimberley.

Les efforts collectifs du Processus de Kimberley et de l'ONU ont permis de régler des conflits et de consolider la paix dans plusieurs pays africains. Le dernier membre permanent du Processus de Kimberley que nous voulons voir certifié en tant qu'État exportateur à part entière est la République centrafricaine. Le Botswana se tient à la disposition de la République centrafricaine et de ses voisins pour continuer à les appuyer à cette fin.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la coopération avec les pays producteurs de diamants et leur prêter assistance en termes de meilleures pratiques, de renforcement des capacités, de respect des exigences minimales, des règles et des procédures du Processus de Kimberley, ainsi que sur le plan de la certification. À cette fin, le Botswana est prêt à partager ses enseignements, ses expériences et ses meilleures pratiques avec d'autres pays producteurs de diamants, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, afin de les aider à éviter une rechute.

De la législation nationale aux institutions compétentes en passant par des contrôles internes et frontaliers rigoureux, l'approvisionnement et l'extraction responsables des diamants doivent être vigoureusement encouragés. Le Botswana est prêt à en discuter lors des prochaines séances du Processus de Kimberley.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer notre ferme soutien au Processus de Kimberley et à son système de certification. Nous avons foi en eux, ainsi qu'en leurs contributions au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable. Il en va de même de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Processus de Kimberley a contribué à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Qui plus est, il a contribué à la mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil de sécurité visant le commerce illicite des diamants bruts, pour le bien de l'humanité.

Nous réaffirmons l'engagement du Botswana en faveur de l'initiative du Processus de Kimberley et nous nous félicitons de la nomination de la Fédération de Russie à la présidence du Processus de Kimberley pour 2020. En tant que nouvelle Vice-Présidente, ma délégation se tient prête à servir la présidence. Nous assurons la Fédération de Russie de notre coopération, de notre appui et de notre bonne volonté pendant son mandat.

**M<sup>me</sup> Makwabe** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la République de l'Inde du travail accompli à la tête du Processus de Kimberley en 2019. Je souhaite également la bienvenue à la Fédération de Russie en tant que Présidente et au Botswana en tant que Vice-Présidente du Processus et du Système de certification, et je les assure du soutien de l'Afrique du Sud pendant leur mandat.

L'Afrique du Sud reste déterminée à maintenir l'intégrité et la crédibilité du Processus de Kimberley et à veiller à ce qu'il reste pertinent. Si le processus

de réforme et de révision qui a débuté en 2016 a été officiellement conclu conformément aux délais et au cycle fixés, de nombreuses questions subsistent. Nous pensons que la présidence saura ouvrir au mieux la voie pour que nous abordions de manière optimale ces questions pendantes, sans nous écarter de l'axe principal du Processus de Kimberley, à savoir un système renforcé dans lequel les procédés, mécanismes et groupes de travail sont consolidés.

Entreprendre un processus de réforme, quel qu'il soit, est toujours difficile, mais c'est aussi une nécessité. À cet égard, l'approche adoptée par le Comité spécial d'examen et de réforme a permis de franches discussions et négociations, qui devraient viser une amélioration constante du Système de certification du Processus de Kimberley.

Au cours des 17 années d'existence du Processus de Kimberley, les pays producteurs ont mis en place des législations et des systèmes pour enrayer le flux des diamants de la guerre. L'Afrique du Sud considère que toute délibération sur la nature changeante des conflits doit être en mesure d'identifier les acteurs impliqués dans le commerce des diamants de la guerre, les bénéficiaires de ces diamants et les sites où ces acteurs opèrent.

L'Afrique du Sud se félicite également de la reprise des exportations de diamants bruts de la République centrafricaine et du mandat de l'Équipe de suivi du Processus de Kimberley, en vue d'accroître le volume des exportations légales et de maintenir en place des garanties permettant d'empêcher que les diamants de la guerre n'entrent dans la chaîne d'approvisionnement légitime. Les efforts faits pour aider la République centrafricaine à respecter le Système de certification du Processus de Kimberley sont encourageants et doivent être poursuivis.

À cet égard, le Système de certification du Processus de Kimberley, dont la nature tripartite n'a pas d'équivalent, reste essentiel pour concrétiser les aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

**M. Muyumba** (République démocratique du Congo) : Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je tiens à remercier sincèrement la République de l'Inde qui a présidé le Processus de Kimberley en 2019. L'Inde a fait un travail remarquable et nous avons suivi avec une attention soutenue la discussion qui a été menée pour l'adoption du projet de résolution A/74/L.39. À

ce titre, nous félicitons une fois de plus la République de l'Inde qui a présidé le Processus de Kimberley en 2019. Nous profitons de l'occasion pour féliciter aussi la Fédération de Russie, qui vient d'assumer la présidence du Processus de Kimberley pour 2020, avec comme adjoint notre frère, le Botswana, que nous félicitons aussi.

La République démocratique du Congo réitère sa détermination à soutenir le Processus de Kimberley et à en rester membre, pour plusieurs raisons. Si les membres n'ont pas encore connu la guerre dans leur pays, ils ne peuvent pas comprendre l'impact et l'importance du Processus de Kimberley. Le Processus de Kimberley, pour nous, en République démocratique du Congo, c'est un instrument de combat – un instrument de combat contre les antivaleurs, contre les effusions de sang de tout un peuple, non seulement en République démocratique du Congo, mais aussi en Afrique.

Grâce au Processus de Kimberley, nous avons constaté une forte évolution au niveau de l'Afrique centrale, et en République démocratique du Congo en particulier, des opérations militaires qui étaient autrefois menées par des groupes armés bénéficiant de moyens venant du diamant du sang. Aujourd'hui, les sites d'exploitation des groupes armés se sont transformés en écoles pour les enfants, grâce au Processus de Kimberley. Grâce au Processus de Kimberley, nous avons vu des groupes armés qui, se trouvant dans l'incapacité d'exporter du fait des mécanismes et des mesures efficaces mis en place par le Processus de Kimberley pour empêcher leurs exportations illégales et empêcher cette exportation de diamants du sang dans le monde, se sont transformés en agriculteurs et ont déposé les armes. Le Processus de Kimberley nous a aidés à transformer les localités où il n'y avait pas de routes; nous bénéficions aujourd'hui de routes et avons redonné la vie à nos peuples, tout simplement parce que les mécanismes de traçabilité et les chaînes d'approvisionnement responsables ont été respectés par l'État congolais, grâce au Processus de Kimberley.

Voir le Processus de Kimberley comme un mécanisme simplement consacré à la commercialisation des diamants, c'est ignorer totalement l'aspect de la paix et de la sécurité des peuples producteurs, qui ont subi de plein fouet l'exploitation des groupes armés, comme à l'époque de Savimbi, comme à l'époque du caporal Foday Sankoh. Or aujourd'hui, si l'on se rend dans toutes les zones qui étaient exploitées par des groupes armés, on trouvera des écoles et des enfants qui jouent,

au même titre que ceux qui vivent ici, et ce, grâce au Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley, pour nous, c'est aussi un instrument de combat dans la mesure où il permet de maximiser les recettes. Comme le mécanisme d'exportation respecte la chaîne d'approvisionnement responsable, en termes non seulement de flux matériels mais aussi de flux monétaires, la République démocratique du Congo bénéficie totalement de ces recettes provenant d'exportations de diamants, parce que le Processus de Kimberley a instauré le mécanisme de l'approvisionnement responsable de diamants dans le monde.

La République démocratique du Congo, mon pays, réitère sa détermination à contribuer au Processus de Kimberley, en tant que membre fondateur du Processus. À ce titre, nous voulons tout simplement faire une petite différence entre le diamant de la fraude et le diamant du conflit. Cette distinction permettra de faire en sorte que les mesures qui seront prises, ainsi que les visites d'évaluation qui seront mises en place, puissent aussi intégrer cette vision que nous recommandons à la Fédération de Russie, qui va prendre en main la destinée du Processus de Kimberley pour 2020.

Nous voulons aussi demander à l'Assemblée que les membres du Processus de Kimberley qui acceptent dans leurs pays des diamants qui ne sont pas accompagnés par le mécanisme de certification du Processus de Kimberley puissent aussi prendre l'initiative de restituer aux pays producteurs les diamants qu'ils ont reçus sans certificat et les diamants qui n'ont pas respecté les normes, dans le souci de décourager les fraudeurs dans le cadre du Processus de Kimberley. Laisser ces diamants entrer dans le pays sans le certificat de Kimberley montre que nous encourageons la fraude en dépit de notre détermination à lutter contre les diamants du sang et les diamants de la fraude dans le monde.

C'est pourquoi, tout en félicitant la Fédération de Russie, qui vient de prendre en main le destin du Processus de Kimberley pour 2020, la République démocratique du Congo attend avec intérêt d'appuyer les innovations et la réforme que la Fédération de Russie va apporter dans le cadre du Processus de Kimberley, sur la base, justement, de notre expérience de pays qui a connu la guerre et qui a aussi connu le Processus de Kimberley dans la paix. Nous avons ces deux atouts pour apporter notre expérience à la Fédération de Russie en 2020.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution, et en plus des délégations énumérées dans le document A/74/L.39, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Australie, Belgique, Botswana, Bulgarie, Canada, Danemark, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Namibie, Panama, Pologne, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède et Suisse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/74/L.39?

*Le projet de résolution A/74/L.39 est adopté (résolution 74/268).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 35 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Question de Palestine**

##### **Lettre datée du 5 février 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/74/690)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans la lettre dont est saisie l'Assemblée générale, le Président du Comité, se référant à la décision du Gouvernement ukrainien de quitter le Comité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, m'informe que, lors de la 399<sup>e</sup> séance du Comité, tenue le 4 février 2020, la question a été portée à l'attention des membres du Comité, qui ont pris note de cette information. Le Président propose en outre que l'Assemblée soit informée en temps voulu de l'évolution de la composition du Comité.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans le document A/74/690?

*Il en est ainsi décidé (décision 74/415).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 35 de l'ordre du jour.

#### **Point 115 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

##### **g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection**

##### **Note du Président de l'Assemblée générale (A/74/673)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/74/673, l'Assemblée générale est tenue, à sa session en cours, de nommer des membres afin de pourvoir les postes vacants au Corps commun d'inspection qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 2020, du mandat de Aicha Afifi, du Maroc; Petru Dumitriu, de la Roumanie; Jeremiah Kramer, du Canada; et Gönke Roscher, de l'Allemagne.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection et aux dispositions de la résolution 61/238 du 22 décembre 2006, le Président de l'Assemblée générale, après avoir tenu les consultations nécessaires avec les groupes régionaux concernés, a prié l'Allemagne, l'Érythrée, l'Espagne et la République de Moldova de proposer des candidats pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Comme indiqué dans le document A/74/673 et conformément aux dispositions de la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, les candidats doivent avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Comme indiqué également dans le document A/74/673, à l'issue des consultations tenues conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris avec la Présidente du Conseil économique et social et le

Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Président de l'Assemblée générale propose à l'Assemblée les candidatures de M. Tesfa Alem Seyoum, de l'Érythrée; de M<sup>me</sup> Gönke Roscher, de l'Allemagne; de M. Victor Moraru, de la République de Moldova; et de M. Jesús Miranda Hita, de l'Espagne, pour un mandat de cinq ans au Corps commun d'inspection, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et venant à échéance le 31 décembre 2025.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces candidats comme membres du Corps commun d'inspection?

*Il en est ainsi décidé* (décision 74/416).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 g) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 55.*